

### NATIONS UNIES

## CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

S/5927 2 septembre 1964 FRANCAIS ORIGINAL : ANCLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU CONSEIL DE SECURITE SUR LE DEROULEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU YEMEN ET SUR L'EXECUTION DES CONDITIONS DU DESENGAGEMENT PENDANT LA PERIODE DU 5 JUILLET AU 4 SEPTEMBRE 1964

- 1. Dans mon dernier rapport sur le déroulement de la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen, présenté au Conseil de sécurité le 2 juillet 1964 (\$/579\frac4), j'anconçais mon intention de maintenir la Mission pendant deux mois encore, c'est-à-dire jusqu'au \( \frac4 \) septembre 196\frac4, ce qui a été fait (\$/579\frac4/Add.1). La Mission a poursuivi ses activités, au cours de cette dernière période, sous la direction de M. Pier P. Spinelli, mon représentant spécial pour le Yémen, et, durant ses absences de la région, sous celle du chef d'état-major de la Mission, le colonel S. C. Sabharwal. Il n'y a pas eu, au cours de la période considérée, de changement notable dans les méthodes de la Mission ni dans le déploiement des 25 observateurs militaires de l'ONU qui y sont affectés. La Mission a toujours l'appui d'avions Caribou de l'armée de l'air canadienne.
- 2. La Mission a continué d'avoir pour mandat officiel d'observer l'exécution de l'accord de désengagement entre les Gouvernements de l'Arabie Saoudite et de la République arabe unie, dont les clauses principales sont les suivantes : une zone démilitarisée a été créée à la frontière nord du Yémen avec l'Arabie Saoudite, l'Arabie Saoudite s'est engagée à cesser tout appui et toute assistance aux royalistes du Yémen et à interdire aux dirigeants royalistes de se servir de son territoire pour poursuivre la lutte au Yémen, et la République arabe unie s'est engagée à retirer progressivement ses troupes du Yémen.
- 3. Les observateurs de l'ONU stationnés à la frontière nord ont continué d'inspecter le trafic aux principaux points de passage de la frontière, rencontrant, il est vrai, des difficultés de plus en plus grandes en raison notamment des conditions climatiques moins favorables et des problèmes que pose l'entretien des véhicules. De plus, comme il a été mentionné dans des rapports

64-18367

antérieurs, le contrôle exercé par les observateurs le long d'une frontière fort étendue est nécessairement loin d'être rigoureux. On a observé un trafic faible, mais croissant, mais on n'a découvert aucun matériel militaire. Les observateurs ont toutefois noté que les royalistes maintiennent dans une région assez proche de la frontière un dépôt considérable de carburants, d'armes, de munitions et de rations. Les autorités militaires de la RAU ont montré aux observateurs de la Mission d'observation des Nations Unies une quantité appréciable d'armes et de munitions qui auraient été fournies par l'Arabie Saoudite aux royalistes et enlevées à ceux-ci par les troupes de la RAU. D'après les marques figurant sur les caisses, les munitions semblaient avoir été fabriquées en 1963-1964 aux Etats-Unis et fournies à l'Arabie Saoudite. Les autorités esoudiannes ont démenti catégoriquement avoir remis du matériel militaire de ce genre aux royalistes du Yémen.

- 4. En ce qui concerne le désengagement des troupes de la RAU du Yémen, les observateurs des Nations Unies stationnés à Hodeida ont signalé qu'au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, quelque 6 700 militaires sont partis par voie de mer, dont la grande majorité se sont embarqués en formation régulière avec camions et canons antichars. Au cours de la même période, on a observé qu'environ 4 300 hommes de la RAU ont débarqué à Hodeida; un tiers d'entre eux, semblait-il, reversient de permission, et les autres vensient assurer la relève. Compte teru des mouvements effectués par voie aérienne, dans lesquels les hommes quittant le pays sont généralement plus nombreux que ceux qui y débarquent, on évalue à environ 4 000 hommes la réduction apportée, au cours des deux derniers mois, à l'effectif total des troupes de la RAU.
- 5. En dépit de la réduction des effectifs de la RAU, il y a eu un nombre considérable d'engagements militaires dirigés contre des points fortifiés royalistes dans le nord du Yémen, actions auxquelles des troupes républicaines yéménites, dont certaines avaient subi un entraînement en RAU, ainsi que des membres des tribus yéménites ont pris une part de plus en plus large. Ces opérations semblent avoir rencontré un certain succès, et de nouvelles tribus semblent s'être ralliées au Gouvernement de la République arabe du Yémen. Les autorités de la RAU

ont toutefois déclaré que les unités yéménites continueraient à bénéficier de l'appui des troupes terrestres et de l'armée de l'air de la RAU. Des observateurs des Nations Unies à Sada ont signalé qu'à plusieurs reprises, dans un passé récent, les opérations dans cette région ont été appuyées par des bombardements aériens et des tirs d'artillerie.

- 6. Les autorités saoudiennes se sont plaintes de vols effectués à plusieurs reprises, au cours du mois d'août, au-dessus du territoire de l'Arabie Saoudite, à l'est de Gizan, par des avions militaires de la République arabe unie. L'un des incidents signalés a été confirmé par la Mission d'observation. Des représentations ont été faites au commandant de la République arabe unie qui a confirmé que ses pilotes avaient pour consigne permanente de ne pas survoler l'Arabie Saoudite.
- 7. Dans mon rapport précédent, je constatais avec regret qu'au cours d'une année d'opérations, la Mission n'avait pu observer que fort peu de progrès dans la voie du désengagement, notamment en ce qui concerne le retrait des troupes de la RAU. Je me sentais donc tenu de faire instamment appel aux parties en cause pour qu'elles se réunissent à l'échelon le plus élevé, dans un proche avenir, afin d'assurer rapidement la pleine application de l'accord de désengagement. J'estimais en outre de mon devoir d'informer le Conseil que si cette nouvelle période de deux mois ne devait marquer aucun progrès sensible dans l'application de l'accord, ni même ouvrir de sérieuses perspectives d'une exécution imminente, il me serait difficile d'envisager une nouvelle prorogation de la Mission sous sa forme actuelle et avec le mandat et les objectifs qui lui avaient été assignés.
- 8. Les observations de ces deux derniers mois ont été un peu plus encourageantes en ce sens qu'il y a eu une réduction substantielle des effectifs des forces armées de la RAU au Yémen. Il semble cependant que ce retrait traduise une amélioration de la situation militaire au Yémen du point de vue de la RAU, ainsi qu'une participation accrue des républicains yéménites dont beaucoup ont reçu leur entraînement dans la RAU à la lutte contre les royalistes, plutôt que le début d'un retrait progressif dans le sens où l'entend l'accord de désengagement. Il y a en outre des indications que les royalistes yéménites ont continué de recevoir des fournitures militaires de sources extérieures.

- 9. Mon représentant spécial s'est rendu dans la RAU, en Arabie Saoudite et au Yémen durant la première quinzaine d'août, et a eu des entretiens avec les autorités de ces pays au sujet du problème du Yémen. Toutefois, l'espoir de voir s'engager entre l'Arabie Saoudite et la RAU des entretiens directs à un échelon élevé permettant de progresser dans la voie du désengagement a été déçu, et il n'y a aucune certitude que ces entretiens puissent avoir lieu dans l'avenir.

  10. Dans ces conditions, j'ai adressé aux deux gouvernements, le 19 août 1964, des notes identiques (Annexe I) dans lesquelles, après avoir rappelé les remarques formulées dans mon rapport précédent, je les priais de me faire part de leurs voeux concernant le rappel de la Mission le 4 septembre 1964 ou sa prorogation sur la base actuelle.
- 11. Dans une réponse en date du 26 août 1964 (Annexe II), le Gouvernement de l'Arabie Saoudite, après avoir signalé qu'il s'était acquitté scrupuleusement de ses responsabilités aux termes de l'accord, contrairement à la partie adverse, a déclaré qu'il n'était pas à même de continuer à payer les dépenses résultant de l'accord ni de se conformer à ses dispositions après le 4 septembre 1964. Le 51 août, j'ai été avisé oralement que le Gouvernement de la RAU ne faisait, en réponse à ma note, aucune objection à ce que la Mission prenne fin le 4 septembre. 12. Compte tenu des intentions déclarées des parties à l'accord et conformément aux vues que j'avais précédemment formulées, j'ai le projet de mettre fin le 4 septembre 1964 aux activités de la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen.
- 13. C'est une cause de regret pour moi que la Mission n'ait pu observer que des progrès limités dans la voie de l'application de l'accord de désengagement. A ce propos, je dois répéter que le mandat de la Mission se bornait à observer et à faire rapport, et que la responsabilité de l'exécution incombait aux deux parties qui avaient conclu l'accord et qui avaient demandé que soit constituée la Mission. Mon regret est cependant moins vif du fait que la menace potentielle que la question du Yémen représentait pour la paix et la sécurité internationales a considérablement diminué durant la présence de la Mission, et ce dans une large mesure, selon moi, en raison de son activité. On ne saurait, bien entendu, juger du succès véritable de la Mission que d'après la façon dont elle s'est acquittée des responsabilités et

des pouvoirs limités qui lui ont été conférés. A cet égard, je pense qu'on peut affirmer sans conteste que la Mission a, en fait, accompli beaucoup plus qu'on n'était en droit d'attendre d'elle, étant donné les circonstances; elle aurait certainement pu être d'une beaucoup plus grande utilité si ses fonctions avaient été définies de façon plus large et plus nette. Il est cependant manifeste que, durant son séjour de quatorze mois au Yémen, la Mission des Nations Unies a exercé une influence modératrice importante sur les activités hostiles dans cette région. 14. Il n'est pas possible à l'heure actuelle de déterminer l'effet du retrait de la Mission. Je garde l'espoir que le conflit ne s'intensifiera pas et que les Gouvernements de l'Arabie Sacudite et de la République arabe unie s'efforceront sincèrement de régler leur différend inutile et désormais sans raison au sujet du Yémen actuel.

15. J'ai accueilli avec satisfaction la nouvelle du rétablissement des relations diplomatiques entre l'Arabie Saoudite et la République arabe unie et j'espère qu'il leur sera possible de rapprocher leurs façons de voir en ce qui concerne la questiondu Yémen. Je demeure convaincu qu'une réunion entre les deux pays, à l'échelon le plus élevé, serait le meilleur moyen d'accomplir des progrès notables dans la voie du désengagement ainsi que de la paix et de la stabilité au Yémen et je formule l'espoir que l'occasion s'en présentera prochainement. Je me tiens comme toujours à la disposition des parties pour la recherche d'une solution pacifique. 16. Je tiens, pour conclure, à rendre hommage à ceux qui ont servi les Nations Unies au Yémen dans des conditions matérielles et climatiques très pénibles qui n'étaient pas exemptes de dangers personnels, et ce qu'il s'agisse des membres de l'unité militaire yougoslave ou de l'unité aérienne canadienne, des observateurs militaires envoyés par treize Etats Membres, ou des membres du Secrétariat. sont acquittés de leurs tâches conformément aux normes les plus élevées des Nations Unies. Si, malgré quelques incidents, il n'y a aucune victime à déplorer, la raison en est imputable en partie à la bonne fortune et en partie à l'amitié et à la considération dont les Yéménites de tous les partis ont généralement fait preuve à l'égard du personnel des Nations Unies.

#### ANNEXE I

# Notes adressées le 19 août 1964 aux Gouvernements de l'Arabie Saoudite et de la République arabe unie par le Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de s'adresser au Gouvernement de l'Arabie Saoudite  $\sqrt{d}$ e la République arabe unie au sujet de la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen.

La présente note a pour objet de déterminer les voeux du Gouvernement de l'Arabie Saoudite /de la République arabe unie/ en ce qui concerne la Mission au Yémen, qui prendra fin le 4 septembre 1964 à moins que des dispositions spéciales ne soient prises pour la proroger à nouveau. Une note identique est adressée au Gouvernement de la République arabe unie /de l'Arabie Saoudite/.

La Mission au Yémen a été instituée en juillet 1963, conformément à l'accord de désengagement au Yémen conclu entre l'Arabie Saoudite et la République arabe unie. En vertu du mandat qui lui a été assigné dans ledit accord, la Mission a un rôle et des fonctions limités, qu'elle remplit de son mieux depuis plus d'un an.

On se souviendra que dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 2 juillet 1964 (S/5794), le Secrétaire général a indiqué qu'à l'expiration, le 4 septembre, de la période de deux mois pendant laquelle la Mission est maintenue, il n'envisagerait pas de proposer lui-même une nouvelle prorogation, si aucun progrès sensible n'était relevé dans l'application de l'accord entre les deux parties.

Il est évident que les voeux des deux parties à l'accord doivent être un facteur déterminant pour parvenir à une décision définitive sur l'avenir de la Mission. Aussi le Secrétaire général serait-il très obligé au Gouvernement de l'Arabie Saoudite /de la République arabe unie de bien vouloir lui faire part, dans les dix jours, de ses voeux en ce qui concerne la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen, c'est-à-dire s'il souhaite que la Mission prenne fin le 4 septembre 1964 ou qu'elle soit maintenue au-delà de cette date dans les conditions actuelles.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour exprimer au Gouvernement de l'Arabie Saoudite <u>de</u> la République arabe uni<u>e</u> sa gratitude du concours qu'il n'a jamais manqué de prêter à la Mission.

#### ANNEXE II

Note adressée au Secrétaire général, le 26 août 1961, par le Chargé d'affaires de la Mission permanente de l'Arabie Saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Chargé d'affaires de la Mission permanente de l'Arabie Saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, se référant à la note de celui-ci, en date du 19 août 1964, relative à l'avenir de la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen, a l'honneur, d'ordre de son gouvernement, de communiquer ce qui suit:

Compte tenu du fait que dans son dernier rapport au Conseil de sécurité sur la situation au Yémen, le Secrétaire général a indiqué qu'il ne demanderait pas une nouvelle prorogation de la Mission parce que les deux parties n'avaient pas progressé dans l'application de l'accord de désengagement, attendu en outre que, selon le Secrétaire général, l'Arabie Saoudite, pour sa part, s'acquittait scrupuleusement et sincèrement depuis 12 mois des responsabilités qui lui incombaient aux termes de l'accord et que le Secrétaire général a constaté que l'autre partie ne s'acquittait pas de ses responsabilités, le Royaume d'Arabie Saoudite ne sera pas en mesure de continuer à régler les dépenses découlant de l'accord et d'en respecter les dispositions après le 4 septembre 1964. Le Gouvernement de l'Arabie Saoudite n'en remercie pas moins le Secrétaire général de ses bons offices et de sa constante bonne volonté.

